



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

5 JUILLET 2018 – 16H00

Amphi DUPEYROUX

### **Etaient présents :**

Enseignants collège A: Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA (PR), Marie BASSANO (PR) Mathieu CARPENTIER (PR), Vincent DUSSARD (PR), Aurore GAILLET (PR), Nathalie JACQUINOT (PR), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR), Marc NICOD (PR)

Enseignants collège B : Caroline BOUX (MCF), Marie-Violaine LOUVET (MCF), Solange MIRABAIL (MCF), Moussa THIOYE (MCF), Anne-Laure THOMAT RAYNAUD (MCF),

BIATSS : Valerian ROYER

Etudiants collège licence: Hayrati DJIBO, Romain SAINT-JOAN

Etudiants collège master et doctorat : Thomas BERTRAND, Alexandre CHARPY

Personnalités extérieures : Pascal GAUDILLERE (AIRBUS)

### **Avaient donné procuration :**

Enseignants collège B : Eugénie FABRIES LECEA (à Céline MANGEMATIN), Pierre JUSTON (à Mathieu CARPENTIER)

BIATSS : Cécile FROSSARD (à Valerian ROYER), Stéphanie PORCARIO (à Valerian ROYER)

Personnalités extérieures : Christian BASTIDE, Président du Tribunal de commerce de Toulouse (à Didier KRAJESKI), Bertrand DESARNAUTS, Président de l'Ecole des avocats Sud-Ouest Pyrénées (à Didier KRAJESKI), Christophe LAURENT, Président du Tribunal administratif de Toulouse (à Céline MANGEMATIN), Nadia PELLEFIGUE (Région Occitanie) (à Marie BASSANO)

**Excusé :** Pierre-Marie HANQUIEZ (Chambre de commerce de Toulouse)

**Invité :** Antoine BOTTON (PR)

Le quorum étant constaté, le conseil débute à 16h10.

Il est procédé à la lecture des procurations.

Monsieur le Doyen félicite M. THIOYE pour sa promotion au grade de Professeur des universités. En revanche, il ne pourra plus siéger au conseil de faculté en tant que membre du collège B. C'est Madame Nathalie CASAMATTA, professeur d'anglais qui lui succédera.

Monsieur le Doyen annonce que M. Christophe LAURENT, Président du tribunal administratif de Toulouse, a obtenu une mutation au Tribunal administratif de Montreuil. C'est M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX, Premier conseiller et Rapporteur public, qui lui succédera.

### **1-Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 04 juin 2018**

En l'absence d'observations, le compte-rendu est adopté, en l'état, à l'unanimité.

### **2- Présentation des formations de l'Institut d'Etudes Judiciaires pour l'année 2018/2019**

Le professeur Antoine BOTTON explique que les formations de l'IEJ ont été réduites : de 5500 HETD (heures équivalent TD) à 2500 HETD.

Le programme de l'IEJ est désormais plus proche de ce qui se fait dans les autres IEJ en France.

Ont été conservées les formations suivantes :

- La préparation à l'ENM (magistrature)
- La préparation au CRFPA (avocature)
- La préparation aux concours des greffes
- La préparation aux concours de Gardien de la Paix et de Sous-officier de Gendarmerie

La préparation à l'ENM est dorénavant ouverte à tous les étudiants dotés des diplômes leur permettant de concourir.

Elle sera moins lourde car elle n'a pas vocation à reprendre, même en synthèse, le contenu des quatre ou cinq années de formation initiale des candidats.

Elle sera organisée en 9 cycles de 3 semaines.

Les premières semaines seront consacrées à la passation du concours en entier.

Les deuxièmes et troisièmes semaines seront dévolues à la correction des épreuves et à des cours de droit pénal et de droit civil.

Il y aura aussi des conférences de culture générale (notamment de droit et littérature et de droit et cinéma).

Il y aura deux temps de préparation. La période de septembre à juin sera consacrée principalement aux épreuves d'admissibilité et accessoirement à celles d'admission. Dès début septembre, les étudiants admissibles seront entraînés aux épreuves d'admission.

Concernant la préparation aux concours des greffes, M. BOTTON souligne le très bon travail effectué par Madame Sophie DEVILLE.

Monsieur le Doyen remercie M. BOTTON pour ces explications. Il se réjouit de ces initiatives nouvelles, et souhaite aussi exprimer sa reconnaissance aux équipes précédemment en place.

Monsieur le Doyen ajoute qu'en 2018/2019, il souhaite réunir régulièrement les directeurs de l'IEJ, de l'Ecole doctorale, de l'Ecole européenne de droit et du Collège supérieur de droit (CSD), afin qu'il y ait une meilleure communication mutuelle entre ces différentes structures, qui sont autonomes, mais qui doivent se développer dans un esprit de partenariat et de concertation au sein de la Faculté de droit et science politique, « maison commune » de tous les juristes.

Mme GAILLET précise que l'année prochaine, ce seront des doctorants qui feront passer les colles aux étudiants du CSD. Par ailleurs, il y aura des conférences communes IEJ/CSD. Le projet de faire venir les époux Klarsfeld le 24 janvier 2019 sera co-organisé par l'IEJ et le CSD.

M. ANDRIANTSIMBAZOVINA ajoute que le projet de DU de l'Ecole doctorale est en train de s'affiner. Il associera le CSD.

### **3- Statuts du CTHDIP**

Le professeur BASSANO explique que le professeur GARNIER, directeur du CTHDIP, ne pouvait pas venir aujourd'hui.

Il s'agit d'un toilettage des statuts du CTHDIP. On a retiré des sigles devenus obsolètes, comme par exemple « l'AERES ».

Les deux changements principaux sont :

- On passe de 4 à 3 axes.
  - Histoire de la justice
  - Histoire de l'enseignement du droit et de la science juridique
  - Droits, économie, religions et finances.
- Le directeur du laboratoire est dorénavant nommé pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

### **3- Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la licence professionnelle Métiers du notariat, parcours Rédacteur d'actes**

Madame Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD explique qu'on vient de diplômer la neuvième promotion de la licence professionnelle Métiers du notariat, parcours Rédacteur d'actes.

La convention sera signée le 25 septembre, entre l'Université, la chambre interdépartementale des notaires et l'Institut des métiers du notariat.

Il s'agit d'un partenariat pédagogique et financier.

Monsieur le Doyen trouve cette formation très intéressante. Il se demande par ailleurs s'il ne serait pas judicieux de créer une formation pour devenir « comptable taxateur » dans une étude de notaire. Madame THOMAT-RAYNAUD évoque aussi le métier de « généalogiste successoral ».

Le professeur NICOD ajoute qu'en France, les études de notaire sont en quêtes de personnels, pour toutes les professions du notariat.

La convention est adoptée à l'unanimité.

### **4- Diverses demandes de subventions**

Monsieur le Doyen rappelle que les directeurs de Master 2 ont récemment reçu leur solde budgétaire. Il y a eu un changement important cette année : les masters 2 n'ayant aucune recette propre se sont vus attribués la somme de 1200 €, contre 400 € les années précédentes.

- **Master 2 Propriété intellectuelle**

Le Master 2 Droit de la Propriété intellectuelle a un budget de 9600 € en 2018. Comme chaque année, la Responsable de ce Master, Mme le Professeur MENDOZA CAMINADE, demande une subvention de 3000 € pour l'association des étudiants de ce master. Les fonds serviront à la promotion du Master 2, et aussi à diminuer le coût de participation des étudiants au Concours national de plaidoirie en Propriété intellectuelle.

Cette subvention de 3000 € est adoptée à l'unanimité.

- **Etudiants du master 2 Droit public général**

Les étudiants du master 2 Droit public général sollicitent une subvention de 500 € pour l'organisation d'un colloque sur le domaine public et la concurrence. Sur proposition du Doyen, le conseil de faculté vote à l'unanimité une subvention de 300 €.

- **Concours « International Negotiation competition »**

Concernant les concours de plaidoirie, il y avait 2 phases de sélection des dossiers : Avant le 30 octobre 2017, et avant le 28 février 2018.

La présente demande de 1760 €, reçue le 8 juin, est donc totalement hors délai.

Néanmoins, compte tenu du parcours brillant réalisé par ces 2 étudiantes (Meghan BRAY, Master 1 droit international et Yelena MATHEUS, licence 3 franco-anglaise) il est envisagé de déroger exceptionnellement à la règle du délai.

Les deux étudiantes ont été classées premières lors de la phase toulousaine, puis premières lors de la manche nationale.

Elles ont donc été qualifiées pour la finale internationale à Cardiff fin juin 2018, finale aux termes de laquelle elles n'ont pas été classées dans les 10 premiers.

La Faculté de droit propose une subvention de 300 €. L'ESL est d'accord pour accorder elle aussi 300 €. En revanche le SCREI a épuisé son enveloppe.

Le problème réside dans le fait que les deux étudiantes n'ont pas encore trouvé d'association étudiante pouvant recevoir cette subvention.

Cette situation pourrait être considérée comme de la « gestion de fait ».

Le conseil de faculté décide donc d'apporter une réponse négative à cette demande.

**5- Répartition des Masters 1 dans des groupes de niveaux pour l'anglais juridique**

Mme Céline MANGEMATIN explique que cela répond à une demande des étudiants et des enseignants de langue. Les étudiants de master 1 souhaitent être dans des groupes plus homogènes, comme en L2 et en L3.

M. Thomas BERTRAND confirme qu'actuellement certains étudiants sont dépassés par le niveau du cours, alors que les meilleurs étudiants perdent leur temps dans des groupes trop faibles.

Cette nouvelle organisation est adoptée à l'unanimité.

**6- Calendrier des conseils de faculté 2018/2019**

Monsieur le Doyen explique que le nouvel horaire des conseils de faculté sera : de 14h00 à 17h00. Il n'y aura plus, comme l'an passé, deux séances commençant à 17h00, car

l'expérience a montré que les personnalités extérieures n'étaient pas davantage disponibles. Monsieur le doyen en profite pour remercier M. Pascal GAUDILLERE (AIRBUS) pour sa présence.

## **7- Point sur les dossiers en cours**

### **Les syllabi**

Monsieur le Doyen fait le point sur la question des syllabi.

Ils existaient par le passé, et on ne sait pas pourquoi ils ont disparu.

On a temporisé car on attendait l'arrêté Licence. Par ailleurs, le niveau central souhaitait instaurer un cadre commun pour l'ensemble des composantes de l'Université.

On a finalement décidé de les mettre en ligne pour les semestres 5 et 6 de la licence 3, car c'est le moment où les étudiants doivent choisir entre les parcours public et privé. Auparavant, en l'absence de syllabi, les étudiants ne pouvaient choisir en connaissance de cause.

Ces syllabi sont donc en ligne sur le site de la Faculté depuis le 4 juillet.

L'objectif, d'ici un an, serait de mettre en ligne les syllabi de l'ensemble des cours en droit, en utilisant le cadre élaboré par le niveau central de notre université.

Monsieur le Doyen remercie les Enseignants-chercheurs qui ont transmis leurs syllabi.

### **La réforme de la Licence**

Monsieur le Doyen donne des informations concernant la réforme de la Licence.

Ce sera un gros chantier dans lequel on va s'engager à partir de la rentrée 2018.

La Faculté de droit vise une mise en œuvre pour la rentrée 2019. Certains établissements en France ont anticipé et commenceront dès 2018.

Les établissements conserveront une marge de manœuvre assez large en ce qui concerne la compensation, l'organisation en semestres, et la sélection en master. En ce qui concerne la sélection, nous pourrions conserver notre système dérogatoire (sélection en master 2). Les universités ont même la possibilité de fonctionner avec une organisation panachée : sélection en M1 pour certains masters et sélection en M2 pour d'autres. C'est déjà un peu le cas dans notre Faculté où nous sélectionnons en M2, à l'exception de deux masters qui sélectionnent dès le M1 : le master Ethique du soin et recherche, et le master Administration et liquidation d'entreprises en difficulté.

M. NICOD indique que ce double système risque de poser des problèmes de concurrence entre établissements. Il souhaite un alignement de tous les masters du notariat en France.

Monsieur le Doyen ajoute que les Ministères de la Justice et de l'Enseignement supérieur réfléchissent actuellement à une réforme des concours de magistrat et d'avocat.

Monsieur le doyen annonce que M. Séverin JEAN lui a fait part de son souhait de quitter sa responsabilité de premier assesseur, afin de se consacrer davantage à ses activités de recherche.

Monsieur le doyen proposera au conseil de faculté du 18 septembre 2018 le nom d'un nouveau premier assesseur, qui prendra le relais à compter de cette date.

Monsieur le Doyen ajoute que Mme Florence MICHEL a obtenu une mutation au SICD (Le Service Inter-établissements de coopération documentaire) à compter du 01/09/2018. Nous allons donc procéder au recrutement de son remplaçant.

Monsieur le Doyen rappelle que la rentrée solennelle aura lieu cette année le jeudi 4 octobre 2018 à 17h00, et forme le vœu d'une présence importante des collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil, et suspend la séance à 17h20.